



Date de la convocation :
7 avril 2023

Date d'affichage :
7 avril 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nicole PARDON, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, Lionel DESFARGES, Fabien FRECON, Christophe MOYNE.

Absents excusés :

Clémentine BOREL, pouvoir à Muriel MUNCK

Gregory GIRONES, pouvoir à Didier ALBAN

Cédric FIEF, pouvoir à Fabien FRECON

Nathalie PINTO, pouvoir à Nadine SAVIN

Alizée BRUNET, pouvoir à Emmanuel GENIQUET

Secrétaire de séance : Gilles Lemoine

Patricia Veyrat, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses :

- Demande d'informations sur la délibération concernant la modification des limites d'agglomération sur la RD 28 F- Route de Trévoux – Vitesse limitée à 50 km sur cette portion (FF).

- Demande de rectification sur le compte-rendu du mois de mars. Il y a lieu de lire – 7500 euros pour les travaux concernant le chemin de la Tour et non 7.5 euros (SP).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2023
2. Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Budget Principal : compte de gestion 2022 et compte administratif 2022
4. Budget Principal : affectation du résultat 2022
5. Budget Principal : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023 et du taux de fiscalité de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS)
6. Budget Principal : vote du budget primitif 2023
7. Attribution des subventions aux associations et au CCAS
8. Budget cimetière : Vote du budget 2023
9. Budget Principal et budget annexe : fongibilité des comptes
10. Environnement - Avenant à la convention de travaux de restauration de la continuité écologique du pont maréchal à Sainte-Euphémie entre la CCDSV et la commune de Sainte-Euphémie

11. Projet Educatif de Territoire (PEDT) convention avec le centre de loisirs PEGASE.
12. Choix de l'entreprise chargée des travaux d'aménagement de la route de Trévoux
13. Compte-rendu des commissions et syndicats
14. Questions diverses
15. Informations diverses

1 - Approbation du Procès verbal du conseil du 7 Mars 2023

Mme Sylvie Permezal fait remarquer que le point concernant les investissements sur les orientations budgétaires, l'investissement concernant le chemin de la tour est de 7.5 K€ et non pas 7.5 €.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 Mars 2023 est accepté à l'unanimité en prenant en compte la remarque ci-dessus.

2 – Démission d'un conseiller municipal et installation d'un conseiller Municipal ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Sandrine Joseph de son mandat de conseillère municipale. Il convient de la remplacer en suivant la liste. La personne suivante dans la liste est Monsieur Jean Jacques Marceau qui a décliné la proposition. La personne suivante dans la liste est Madame Nicole Pardon qui accepte la mission de conseillère Municipale.

Madame Nicole Pardon intègre la commission « Vie Locale et Associative » ainsi que la commission « Vie scolaire, Péricolaires et centre de Loisirs ».

Monsieur le Maire déclare Madame Nicole Pardon installer comme conseillère municipale et siègera aux commissions « Vie Locale et Associative » et « Vie scolaire, Péricolaires et centre de loisirs ».

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

3 - Approbation du compte de gestion 2022 et adoption du compte administratif 2022 –

Mr Gilles Lemoine, Adjoint aux Finances rappelle que les résultats de l'exécuté budgétaire 2022 ont été examinés en séance du conseil municipal le 7 mars 2023. Il rappelle également que le maire établit le compte administratif en tant qu'ordonnateur et le comptable public établit le compte de gestion.

Situation de clôture de l'exercice 2022			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture N-1	- 60014.66 €	421 227.68 €	
(2) Affectation (N-1) faite en N		257 934.66 €	163 293.02 €
(3) Recettes	953 123.89 €	1 063 494.88 €	
(4) Dépenses	583 475.00 €	885 547.24 €	
(5) Résultat 2022	369 648.89 €	177 947.64 €	
(6) Résultat cumulé Résultat de clôture	309 634.23 €	341 220.66 €	
(7) RAR Recettes	26 567.13 €		
(8) RAR Dépenses	- 158 832.53 €		
Total RAR	-132 265.40 €		
(9) Résultats corrigés RAR	177 368.83 €	341 240.66 €	
2022			

Affectation au 1068 RI	150 000.00 €
Reprise 001 RI	309 634.23 €
Reprise 002 RF	191 240.66 €

Section de fonctionnement : Au terme de l'exercice budgétaire 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 885 547.24 euros, tandis que les recettes sont de 1 063 494.88 euros, ce qui dégage un excédent de 177 947.64 €.

Pour déterminer les résultats de clôture 2022, il est nécessaire d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, qui étaient excédentaires en fonctionnement (421 227.68 €) auquel il faut soustraire l'affectation 2021 faite en 2022 pour 257.934,66 € soit un solde de 163 293,02 €

Le résultat cumulé en fonctionnement s'établit donc à **177 947,64 + 163 293,02 = 341 240.66 €**

La section d'investissement est excédentaire, avec 583 475 € de dépenses et 953 123.89 € de recettes, soit 369 648.89 € de solde positif. Ce résultat est dû à l'encaissement de subventions non prévu au budget ainsi qu'au dépenses relatives à l'achat de l'atelier technique non engagé suite à retard du projet.

Le résultat cumulé de clôture en investissement s'établit comme suit : solde antérieur -60 014.66 € auxquels il faut ajouter le résultat de l'exercice 2022 (369 648.89 €) **soit un solde positif de 309 634.23 €.**

Le résultat corrigé des restes à réaliser (- 132 175.40 €) s'établit à 177 458.83 €

Mr GENIQUET présente le compte administratif et de gestion du budget annexe cimetière

Le budget est un budget de gestion de stock ; Au cours de l'année 2022, 1 plaque commémorative, 2 caveaux et 1 cavurne ont été vendues.

Le stock a donc évolué en conséquence.

Budget annexe Cimetière Section Fonctionnement

Dépenses 2022		Recettes 2022	
605- achats matériels équipements	18202 €	7135- variation stock produits	13 939.50 €
678- autres charges exceptionnelles	0 €	701 ventes de produits	4731 €
Total	18 202 €	Total	18670.50 €
Section Investissement			
355 stock de produits finis	13 939.50 €	1687 – autres dettes	18202 €
Total	13 939.50 €	Total	18 202 €

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux finances informe le conseil :

- que le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par la Trésorerie de la collectivité à Chatillon sur Chalaronne est conforme au compte administratif 2022 de la commune de Sainte Euphémie

- que le compte de gestion du budget annexe cimetière dressé par la trésorerie de Chatillon sur Chalaronne est conforme au compte administratif 2022 de la commune de STE Euphémie.

Le conseil municipal nomme Mme LESPINASSE Chantal, Présidente de séance pour l'approbation des comptes, Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et avoir nommé le président de séance pour l'approbation des comptes, en la personne de Madame Chantal Lespinasse et en dehors de la présence de Monsieur le maire, les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe cimetière 2022.

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe cimetière qui sont en tout point conforme aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe cimetière.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2022 en tout point conforme aux comptes administratifs.

4 - Affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023 et pour le budget annexe cimetière

L'excédent de fonctionnement s'établit à 341 240.66 €

Mr Gilles Lemoine propose d'affecter les résultats 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

Affectation au 1068 en recettes d'investissement : 150 000 €

Reporter en recettes de fonctionnement 002 : 191 240 .66 €

Reprise en recettes d'investissement 001 : 309 634.23 €

En ce qui concerne le budget annexe cimetière, il est proposé d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement de 468.50 € au compte 002 recette de fonctionnement.
- L'excédent d'investissement de 4262.50 au compte 01 recette d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat :

- pour le budget principal comme proposé
- pour le budget annexe cimetière comme proposé

5 - Vote des taux de fiscalité directe locale et du taux de fiscalité de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS)

Mr Gilles Lemoine, adjoint aux finances rappelle que La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour l'année 2018. Depuis, elle baisse progressivement et 80 % des Français ne la payent plus à compter de 2021. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation s'est déployée jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le taux d'imposition de la taxe foncière est à ce jour à 28.07 %.

En 2023, la loi de finance fait état d'une augmentation moyenne des bases de 7.1 % et d'une recette prévisionnelle pour la commune de 540 000 €.

Les perspectives montrent depuis quelques années nos dépenses progressent plus vite que nos recettes. Par contre en 2022, cette tendance s'est inversée. Il est toujours nécessaire de conforter l'excédent brut d'exploitation afin de satisfaire le paiement de notre dette et financer nos investissements.

Vu l'augmentation moyenne des bases, la commission finances propose de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière au même niveau pour 2023 (28.07%).

Pour ce qui concerne, le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti, il est proposé au conseil de maintenir le taux actuel à 49.50 %.

Conformément aux obligations légales, le conseil doit se prononcer sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. (THRS). Ce taux ne peut dépasser notre taux de taxe d'habitation, la commission finance vous propose donc de valider le taux de 12,80% pour notre taux de taxe sur les résidences secondaire pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le maintien au même niveau du taux de fiscalité de la taxe sur le foncier bâti à 28.07 %
- Le maintien du taux de la taxe foncière non bâti à 49.50 %
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidence secondaire (THRS) soit 12.8 %

6 - Budget primitif 2023 - vote

Mr Le maire rappelle les orientations du mandat et principalement de l'année 2023 ;

Le mandat est axé sur la sécurisation des voiries, notamment la rue de la mairie ainsi que la route de Trévoux.

Pour la rue de la mairie, les travaux sont terminés.

L'année 2023 sera l'année de la sécurisation de la Route de Trévoux (RD 28F).

Pour ce qui concerne les économies d'énergie, le réglage des moyens de chauffage a été adapté, l'éclairage public a été réduit. Une étude est lancée pour le bilan énergétique des bâtiments de la commune.

De même, une étude est demandée à la SEM LEA pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux en autoconsommation.

N'oublions pas la révision du PLU, dossier en cours. D'autres projets concernant l'école sont prévus à l'été avec le remplacement d'huisseries, la mise en place de LED et la rénovation d'une salle du centre de loisirs.

Gilles Lemoine, Adjoint aux finances rappelle que les principaux axes du budget primitif ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire au conseil du 7 mars 2023. Le budget primitif se doit d'être en équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chap 11 charges à caractères générale	286 950.00 €	002 report année antérieur	191 240.66 €
Chap 12- charges de personnels	411 350.00 €	013 Atténuations charges	20 000 .00 €
Chap 14 Fond de péréquation des ressources Intercommunales et communales	9000.00 €	070 produits des services	71 550 €
		73 – impôts et taxes	637 600 €
Chap 42 -opération d'ordre entre section	0 €	042- opération d'ordre entre section	
Chap 23 virement à section d'investissement	210 711.66 €	74 – dotations et participations	156 200 €
Chap 65 autres charges de gestion courantes	141 750 €	75 autres produits de gestions courantes	13 171 €
Chap 66 charges financières	31 000 €	77 Produits exceptionnels	2 000€
Total	1 091 761.66 €	Total	1 091 761.66 €

Section de fonctionnement :

- Le chapitre 011, Charges à caractères générales, est budgété en augmentation par rapport à 2022 car nous intégrons 20000 € de dépenses imprévues (chapitre qui est supprimé avec la mise en application de la M57) du fait de l'augmentation des charges d'énergie et de l'inflation conjoncturelle (+de 6%)
- Le chapitre des charges de personnel (012) est en augmentation pour prendre en compte le glissement vieillesse et technicité, l'augmentation du point de la grille salariale ainsi que notre cotisation assurance du personnel.
- Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante- est en légère augmentation pour prendre en compte l'équipement en LED de la route de Trévoux et d'une partie de la route d'Ars ainsi que l'augmentation du cout de l'électricité pour l'éclairage public.

Les subventions en direction des associations sont stables (40 500 €).

En recettes, les trois principaux chapitres sont les Chap 70 (produits des services de la commune, dont la part la plus importante est composée de la participation des familles au titre du restaurant scolaire (71 550 €), Chap 73 (fiscalité) pour 637 600 € et Chap 74 (dotations et subventions de fonctionnement perçues) pour 156 200 € dont 120 000 de DGF légèrement supérieur à 2022.

Sur le plan des impôts et taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 510 000 € la dotation de solidarité communautaire de 78 000 € et l'attribution de compensation pour 14 000 €

Sur le plan des dotations, la dotation forfaitaire à hauteur de 120 000€ complète la dotation de solidarité rurale pour 21 000€ et le remboursement du FC TVA pour 4000€

Ainsi les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 900 521.21 €, ce qui, en ajoutant l'excédent de fonctionnement 2022 de 191 240.66€ les portent à 1 091 761.66€ et permet une prévision de virement à la section

d'investissement (autofinancement) de 210 711.66€ complétant ainsi le transfert volontariste de 150 000 € du résultat 2022 au 1068 des recettes d'investissement.

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution d'inv. report		Solde d'exécution d'inv. report	€
		001 solde d'exécution reporté	309 634.23 €
		Produit de cession	2000.00 €
Chap 16 remboursement emprunt opérations patrimoniales	226 100 €	Virement de la section de fonctionnement	210 711.66 €
Chap 20 immobilisations incorporelles	57 440.02 €	040 opérations d'ordre	€
Chap 041 opérations patrimoniales	0 €	041- opérations d'ordre patrimoniales	€
Chap 21 immobilisation corporelles	198 150 €	10- dotations fonds divers	197 000 €
Chap 23 immobilisations en cours	380 000 €	13 –subventions d'investissement	142 344.13 €
		16 emprunts et dettes assimilés	0 €
		77 Produits exceptionnels	0 €
Total	861 690.02 €	Total	861 690.02 €

Gilles Lemoine rappelle que la dernière réunion du conseil municipal, consacrée au débat d'orientations budgétaires, a permis de réaliser les arbitrages nécessaires aux inscriptions budgétaires. Compte tenu d'un nombre de propositions relativement important, mais vu l'auto-financement réalisé, il n'est pas jugé nécessaire de recourir cette année à l'emprunt.

Les principales dépenses prévisionnelles concernent des dépenses incorporelles (Frais d'étude, et d'urbanisme pour la révision du PLU 38 K€), le remboursement de notre dette 226 100 € dont 110 000 € de relais de trésorerie, le démarrage de l'étude du projet photovoltaïque pour 33 800 €, l'équipement de l'atelier technique pour 50 000€, la Route de Trévoux 330 000€, le remplacement d'ordinateurs portables de l'école et la sécurisation du réseau informatique de la mairie, le remplacement d' huisserie à l'école,
Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 861 690.02 €.

En recette, la principale recette provient du report du résultat 2022 de la section d'investissement (309 634.66 €), auquel s'ajoute le virement de la section de fonctionnement 210 711,66 € et l'excédent de fonctionnement pour 150 000 €, Le remboursement du FC TVA pour 32 000 €, la taxe locale d'équipement pour 15 000 € ainsi que des subventions. 142 344 € dont une subvention du département (53608 €) et de la région 45981 € pour l'aménagement de la route de Trévoux.

Il est proposé au conseil municipal,

- De voter un budget équilibré en dépenses et en recettes :
Section de fonctionnement : 1 091 761.66 €
Section d'investissement : 861 690.02 €
- De valider le versement de 3500 € sur le budget annexe CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Le budget primitif tel que présenté pour un montant de 1 091 761.66 € en fonctionnement
- Le budget primitif tel que présenté pour un montant de 861 690.02 € en investissement
- Approuve le versement d'une subvention de 3500 € pour le CCAS de Sainte Euphémie

7- Attribution des subventions aux associations

Nadine Savin, Adjointe à la vie locale et aux associations présente un tableau avec les associations sollicitant une subvention. Il a été tenu compte des réserves d'épargne des associations d'une part et d'autre part de ce que la commune met déjà à disposition pour les différentes associations : prêt de la salle polyvalente, mise à disposition d'eau, d'électricité

et de la buvette. Les associations qui s'investissent pour la commune (matinée de pêche, action contre les sangliers, sont ainsi remerciées).

Associations	Montant demandé	Montant accordé
Chasse	100	100
Saint' Euphélivres	6550	6550
GYM Détente	250	250
Centre de loisirs PEGASE	32 000	30 000
Club sans souci	10 ans du club	250
Sou des écoles	300	300
Truite du Formans	200	200
Jeunes sapeurs pompier	100	100
Classe des conscrits	100	100
Passerelle en Dombes	150	150

Monsieur le Maire souligne l'investissement en temps des bénévoles de Pégase et de l'énergie déployée pour conduire leurs activités tout en maintenant le cap financièrement.

Madame Nicole Pardon ne participe pas au vote concernant la subvention attribuée au Club » Sans Souci »

Après délibération, **les membres présents ou représentés du conseil municipal valide l'attribution des subventions à l'unanimité aux associations** comme présentée dans le tableau ci-dessus.

8 - Budget annexe cimetière – Vote du budget

Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
605 achat matériel équipement	1468.50	Excédent antérieur reporté	468.50
7135 sorties stock initial	13 939.50 €	7135 constatations stock initial	13 939.50 €
Chap 67 charges exceptionnelles	00 €	70 : vente prod fab, prest serv	1000 €
Total	15 408 €	Total	15 408 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
355 – stock final	13 939.50 €	001- excédent antérieur reporté	4 324.50 €
21 : autres immobilisations	4 324.50 €	355- stock initial	13 939.50 €
Total	18 264 €	Total	18 264 €

Ce budget concerne la gestion des stocks que la municipalité a mis en place lors de la création du cimetière.

Les stocks concernent les caveaux, cavurnes et plaques.

Il est proposé au conseil municipal de voter un budget cimetière en équilibre

Section de fonctionnement pour 15 408 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement pour 18264 € tant en dépenses qu'en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

Informations sur les garanties données au tiers

A ce jour pour les projets portés par les bailleurs sociaux HBVS devenu AILLADE habitat, nous garantissons un encours, capital et intérêt de 1 625 994,51€ auprès de la caisse de dépôt et consignation.

9 - Fongibilité des crédits

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M 57, le conseil municipal a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels (chapitre 12).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents ou représentés autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limité de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

10 - Environnement – Avenant à la convention de travaux de restauration de la continuité écologique du pont maréchal à Sainte-Euphémie entre la CCDSV et la commune de Sainte-Euphémie.

Le 7 décembre 2020, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Didier ALBAN à la salle du conseil en mairie de Sainte Euphémie pour valider la convention relative à la continuité écologique du Formans sous le pont rue des moulins.

Monsieur le Maire, rappelle que la restauration de la continuité écologique au droit du pont maréchal, situé sur la commune de Sainte-Euphémie, a pour objet de rendre franchissable le radier du pont perché à 1,15m au-dessus du fond du lit de la rivière et donc infranchissable par la faune aquatique.

Les travaux du maître d'œuvre VDI viennent de mettre en évidence la nécessité technique de modifier le programme des travaux tels qu'ils avaient été envisagés jusque-là. Il a en effet pointé dans le projet initial :

- Un dysfonctionnement de la rampe en enrochement pour la remontée des poissons ;
- Une accentuation du risque d'inondation sur les maisons riveraines de l'emprise des travaux expliquée par la réhausse de 30cm des niveaux d'eau par la rampe en enrochement projeté.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux, VDI a proposé deux ajustements de travaux qui ont été validés par courrier émis par les services de l'Etat en date du 17 mars 2023. A savoir :

- La création d'un chenal d'étiage bétonné par incision du radier du pont de 40cm de largeur par 40cm de hauteur amenant à abaisser la crête de la rampe en enrochement ;
- Le prolongement de la rampe en enrochement sur 1,5m supplémentaire, soit une longueur de 21,5m, pour dissiper l'énergie de l'eau et adoucir la pente de la nouvelle rampe à 6,5% contre 7% pour la rampe initialement projetée.

Dans ce cadre, il est donc proposé de réaliser un avenant à la convention de travaux existante qui décrit les travaux modifiés et validés par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER la modification des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du pont maréchal ;**
- ✓ **D'APPROUVER l'établissement d'un avenant à la convention de travaux existante pour répondre aux enjeux de fonctionnalité technique de la rampe et inondation ;**
- ✓ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de travaux avec la commune de Sainte-Euphémie ;**

11 - Projet Educatif de Territoire (PEDT) Convention avec le centre de Loisirs PEGASE

Muriel Munck, adjointe à la vie scolaire présente le projet éducatif de territoire ; Ce projet fait partie de notre politique « jeunesse » il possède 3 axes en direction des enfants que sont :

- Le bien vivre ensemble
- L'acquisition d'une plus grande autonomie
- La cohérence et la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant

Ce projet permet également de percevoir des subsides auprès de la CAF.

Pour cela toutes les forces vives de la commune se réunissent pour le bien-être de nos enfants : la communauté éducative, le centre de Loisirs, les associations et bien sûr la municipalité.

La convention présente les engagements de chacun et l'attribution d'une subvention au centre de loisirs Pégase d'un montant de 30 000 € par an pour une durée de 4 ans.

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal présents ou représentés à l'unanimité

- **Valide la convention telle que présentée jointe en annexe**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

12 – choix de l'entreprise retenue pour les travaux d'aménagement de la route de Trévoux.

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Trévoux (RD 28 F) consistant en la création d'un cheminement « mode actif »

Les critères de sélection sont les suivants :

- Critère prix notés sur 40

- Critères techniques notés sur 60 avec trois sous critères (méthodologie d'exécution-planning calendaires-Provenance et qualité des matériaux fournis)

7 entreprises ont répondu à la consultation.

Le cabinet d'étude AINTEGRA a réalisé l'analyse des offres. Une commission Adhoc s'est réunie le 7 avril regroupant les 2 communes de Sainte Euphémie et Saint Didier de Formans pour cette analyse des offres.

Les offres en valeurs pour Sainte Euphémie s'étalonnent entre 217 383 € HT pour la plus faible et 336274 € pour la plus élevée

La commission propose au conseil de retenir l'entreprise AXIMA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents ou représentés décident à l'unanimité :

- **De retenir l'entreprise AXIMA pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Trévoux (RD28F) pour un montant de 217 383.80 €.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces travaux**
- **De dire que les budgets correspondants sont inscrits au budget primitif 2023**

13) - Compte rendus de commissions

Syndicat de eaux Cédric Fief et Didier ALBAN

Réunion de toutes les communes pour sensibiliser sur le niveau des nappes souterraines très basses avant l'été.

Point est fait sur chaque puit avec la situation de chaque nappe et des interconnexions avec les autres réseaux.

Un dépliant sera à distribuer dans chaque boîte aux lettres pour sensibiliser la population sur les économies d'eau et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Informations de M Emmanuel Géniquet

Conseil syndical du SCOT du 29/03/2023 : Vote du budget (baisse de la participation des communautés de commune au SCOT)

Comité de pilotage des modes actifs du 04/04/2023 à la CCDSV : Dernière séance de travail pour le bureau d'étude. Présentation des fiches actions et perspectives. Actuellement 10 liaisons identifiées pour 41 km d'itinéraire cyclable existant. A terme, 89 km de liaison à aménager pour un montant estimé à 10 millions d'€ HT. Le détail par commune sera adressé prochainement. Précision pour les fiches actions et aménagement envisagé : Court terme = ce mandat, moyen terme mandat suivant et long terme = plus tard.

Point sur la visite du Sénat prévue le 11 octobre 2023

Point sur l'organisation des conscrits 2023

CCDSV : Commission Action sociale et Logements - Muriel Munck

En 2022, 17 communes ont accueilli des ateliers numériques. 2 Communes en 2023

Voir compte rendu

GEMAPI : Nadine Savin

Travaux de continuité écologique sous le pont rue des Moulins. Ces travaux sont prévus à partir de la fin juin 2023.

Un projet concernant la continuité écologique à la confluence du Morbier et du Formans est en cours de réflexion ;

Vie locale et associative

Nadine SAVIN informe le conseil :

Réalisation de la boîte à livre prochainement

CMJ (conseil municipal jeune) : 2 référents : Nathalie Pinto et Fabien Frecon

Présentation de celui-ci dans les classes en juin pour un début en septembre.

Matinée pêche le 13 mai de 9 à 12 H

Nettoyons la nature ; le 24 juin de 9 H à 12 H, préau de la salle polyvalente avec la société Séguigne et Ruiz en

partenaire : référente Isabelle Pilliard

Dates à retenir : 22 avril 10 H, rendez-vous devant la salle polyvalente pour un nettoyage succinct de la rue de la mairie, les moulins, rte d'Ars et le terrain communal (passage du défilé des conscrits). Merci de vous manifester auprès de Nadine pour cela.

le 26 avril réunion vie locale en mairie à 18 H

le 8 mai commémoration, rendez-vous devant l'école à 9 H 45.

Affaires scolaires et politique jeunesse : Mme MUNCK informe le conseil :

Nombre d'enfants inscrits pour la rentrée scolaire 2023-2024

- 23 PS - 3 CP et 2 CM2 Soit 28 entrées pour 24 départs au collège

Le dossier de consultation des entreprises pour le restaurant scolaire a été mis en ligne le 7 avril 2023. Les réponses sont attendues pour le 10 mai 2023.

Le cycle piscine a débuté le 30 mars 2023 pour les CP/CE1/CE2. Cette activité est financée par le sou des écoles (transport) et par la municipalité (entrées et maitre-nageur).

Un spectacle de marionnettes a été offert par la CCDSV au Galet pour les classes de PS à CE2.

Le COPIL pour les objectifs PEDT s'est réuni le 4 avril en présence de PEGASE, Mme La Directrice de l'école, des associations participatives et de la municipalité pour retracer les actions de 2022, 2023 réalisées et les projets à venir.

La fête du court métrage a eu lieu courant mars, toutes les classes de l'école ont participé.

14) Informations diverses

Week end des conscrits :21 au 23 avril : besoin de monde pour faire nettoyage succinct le samedi matin

Rendez-vous avec l'ALEC 01 vendredi 21 avril à 14 h pour l'étude permettant d'établir le bilan énergétique de nos bâtiments.

Réunion CCAS le 19 avril pour préparer le spectacle du 1 juin à Beauregard

Réunion CCDSV- COPIL MODE ACTIFS 4 MAI 2023 Emmanuel Geniquet

Date du prochain conseil : mardi 09 mai à 19 h 15 salle du conseil

Le conseil est clos à 21H15

Gilles Lemoine

Secrétaire de séance



Didier Alban

Maire